



e-Foot 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

Affiches Finales des Coupes

Infos Ligue

Comment régler les arbitres officiels

Challenge Dynamique

Parienté Avocats

Demande de Médaille

Informations Sanctions

Inscription Bénévole

Procès-verbaux

Commissions

Comité de Direction

Comité d'Appel Chargé

ANS

Organisation des Championnats & Coupes

Football à Effectif Réduit

Annexes

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE « FUTSAL »

Gymnase « Roland Garros »
Rue Roland Garros à Villeneuve Saint Gorges

MERCREDI 04 JUIN 2025

U13 GARÇONS

- 14H15 1/2 Finale
- 14H30 2^{ème} 1/2 Finale
- 14H50 3^{ème} et 4^{ème} Place
- 15H10 FINALE
- 15H30 RECOMPENSES

U11 FILLES et U13 FILLES

- 14H00 U11 F 1^{ère} 1/2 Finale
- 14H20 U13 F 1^{ère} 1/2 Finale
- 14H40 U11 F 2^{ème} 1/2 Finale
- 17H00 U13 F 2^{ème} 1/2 Finale
- 17H20 U11 F 3^{ème} et 4^{ème} Place
- 17H40 U13 F 3^{ème} et 4^{ème} Place
- 18H00 U11 F FINALE
- 18H20 U13 F FINALE
- 18H40 U11 F et U13 F RECOMPENSES

LIEU A DEFINIR

FINALE FUTSAL SENIORS

- 20h30 - CHAMPIONNAT U7 / U8 / U9 & U10 FUTSAL VITRY CAS

2025

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

Complexe Sportif « Léo Lagrange »
Rue Jean Catelas 94380 BONNEUIL SUR MARNE

MERCREDI 04 JUIN 2025 à 20h00

SENIORS VDM
VILLEJUIF US / ELAN CHEVILLY LARUE

Stade « Adolphe Chéron »
2, Avenue de Neptune 94100 SAINT MAUR

SAMEDI 14 JUIN 2025 à 18h00

SENIORS FEMINIENS VDM
ST MAUR VGA FF / CRETEIL LUSTANOS US

Parc des Sports du Tremblay
161, boulevard de Stalingrad 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

DIMANCHE 15 JUIN 2025

TERRAIN 1

- 09h30 : CDM 11h30 : U14 AMITIE
- 13h30 : U14 15h15 : U16

TERRAIN 2

- 09h45 : ANCIENS 12h30 : U15
- 14h30 : SENIORS AMITIE

TERRAIN 3

- 09h30 + 45 ANS 12h30 : U15 FEMINIENS
- 14h30 : U18

TERRAIN 4

- 10h00 : ENTREPRISE 13h00 : U16 AMITIE
- 15h00 : U20

2025

2ème RELEVÉ DE LA SAISON 2024 / 2025

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 25 (Comptes arrêtés à la date du 20 mai 2025)

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS
2. ORGANISATION (dans le menu)
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis VALIDER
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche) : « TRAVAUX DEMANDES »
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 25 » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement)

Mode de règlement :

1. VIREMENT : sur compte BRED
 - IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)
2. CHEQUE : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)
3. ESPECES : à nos guichets aux horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi - Jeudi	Vendredi
14H00 – 18H00	09H00 – 18H00	09h00 - 17h30	09h00 - 17h00

Fermeture à l'heure du déjeuner tous les jours de 13h00 à 13h45

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVÉ N° 25 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque. Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le VENDREDI 20 JUIN 2025

FERMETURES EXCEPTIONNELLES DU DISTRICT

du MERCREDI 28 MAI 2025 à 17h30 AU LUNDI 2 JUIN 2025 à 14h00
du VENDREDI 6 JUIN 2025 à 12h00 AU MARDI 10 JUIN 2025 à 09h00

Appel à CANDIDATURES

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT « 4 ou 11 Octobre 2025 »
Cahier des charges : 1 grande salle (250 places assises)
+ 1 Estrade + Hall d'accueil

Les Lettres de candidature sont à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne.

Edition N° 717 du Jeudi 29 Mai 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
***Documents & * Procès-Verbaux**

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison **2024/2025** est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Jusqu'au 31 Mai 2025 (*aucune demande ne sera acceptée après cette date*).

INFO CLUB / Demande de Changement via FOOTCLUB

Nous sollicitons les clubs de bien vouloir répondre dans un délai de 72H avant la rencontre aux demandes de changements (*même si la réponse est négative*).

Ce qui permettra au « club demandeur » de trouver une solution afin que la rencontre se joue dans de bonnes conditions.

COMPTANT SUR VOTRE FAIR-PLAY !!

Demande d'entente saison 2025/2026

Le District du Val de Marne de football demande de bien vouloir envoyer vos demandes d'ententes (article 11.7 du Règlement Sportif Général).

Attention, la procédure pour les demandes d'ententes doit passer par le footclub du club support.

Voir procédure ci-dessous:

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».



Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Type de demande *

Entente

Article 39 bis des Règlements généraux de la F.F.F.
 La déclaration d'une entente doit être formulée par le club support de cette entente.
 Avant de continuer, assurez-vous que vous êtes bien le club support de l'entente.
 Attention, la prise en compte effective d'une entente est soumise à validation du District.

Saison concernée * Equipe *

Club support

Club(s) constituant l'entente *

Recherche (n° d'affiliation, nom du club, ...)

Recherche Club

Ajouter

Nom souhaité pour l'entente *

ENT

(Ex : ENT, CLUB1 CLUB2 CLUB3)

Installation(s) où auront lieu les rencontres de l'entente *

Rattachée au(x) club(s) Autre installation

Commentaire

Ajouter

Motif amenant la constitution de cette entente

Envoyer la demande

* Champ obligatoire

Une fois la demande complétée et transmise, elle sera traitée puis validée par le comité directeur du District.

Veuillez en parallèle informer la direction par mail : secretariat@districtvaldemarne.ffp.fr

Cette année la date butoir de l'envoi de votre projet est fixée au 31 mai 2025.

FAIR PLAY 2024 /2025

ETABLI AU 19/05/2025 -sous réserve des décisions en cours-

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 A	POINTS	RETRAIT
COM ARCUEIL	39	1	BANN ZAMMI	13	
CRETEIL AC	51	3	BRY FC	19	
BOISSY FC	46	2	CAUDACIENNE ES	19	

CHEVILLY LARUE ELAN	49	2	CHARENTON CAP	14	
FONTENAY SOUS BOIS	32	1	LIMEIL BREVANNES AJ	10	
ASF LE PERREUX	56	3	PHARE ZARZISSIEN	20	
L HAY LES ROSES CA	45	2	SANTENY SSL	28	
MAROLLES FC	33	1	VILLENEUVE AFC	16	
ORMESSON US	26	0	VITRY ES	24	
THIAIS FC	35	1			
VILLENEUVE ABLON US	33	1			
VILLENEUVE AFC	44	2			
VITRY ES	54	3			
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CS	44	2	AS ZENAGA DE FIGUIG	15	
BRY FC	47	2	CRETEIL AC	25	
CHAMPIGNY FC	44	2	CACHAN COC	23	
GENTILLY AC	32	1	MOLDAVIE FC	27	
KREMLIN BICETRE CSA	42	2	VITRY FC 94 ACADEMIE	19	
LIMEIL BREVANNES AJ	35	1	ST MANDE FC	18	
NOGENT FC	37	1	IVRY US	14	
RUNGIS US	27	0	VAL DE FONTENAY	32	1
VGA ST MAUR	37	2	VALENTON FA	24	
SUCY FC	32	1			
VILLIERS ES	52	3			
VITRY CA	51	3			

20.6 – Terrain Impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

- Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.
- Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://appt.fff.fr/FMI/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date
Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'édiiter une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2024/2025

MAI	1 (férié)	8 (férié)	15	22	29 (férié)
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24 (Spécial Calendriers)		

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

Tournois Clubs

20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

• Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix
Contact : ☎ 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
La 4ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13
aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.
Contact : 06.11.49.77.73 ou g.rambaud.fcja@gmail.com

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
La 3ème édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F
Contact : 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com

US BOMPAS organise son Tournoi National U10 à U15 les 7 Juin & 8 Juin
2025

• Ariège
Contact : ☎ 01.49.87.58.53

FC ST GEORGES S/EURE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
Ses traditionnels tournois Jeunes de fin de saison U8/U9 & U12/U13
Contact : Maxime GRADES : 07.61.60.12.18
Fanny LAVOT : 06.14.21.68.66Alain LEFRANC : 06.67.36.08.79



FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



« FUTSAL »

*Gymnase « Rolland Garros »
Rue Rolland Garros à Villeneuve Saint Gorges*

MERCREDI 04 JUN 2025

U13 GARCONS

- **14H15** ½ Finale
- **14H30** 2^{ème} ½ Finale
- **14H50** 3^{ème} et 4^{ème} Place
- **15H10** FINALE
- **15H30** RECOMPENSES

EQUIPES " U13 G "

VSG FUTSAL
CSM BONNEUIL
KREMLIN BICETRE FUTSAL
ES VITRY

EQUIPES " U11 F "

ST MAUR VGA FEM
THIAIS FC FF
ES VITRY
FC ST MANDE

EQUIPES " U13 F "

ST MAUR VGA FEM.
RC JOINVILLE
US CRETEIL LUSITANOS
VILLENEUVE ACADEMY FC

U11 FILLES et U13 FILLES

- **16H00** : U11 F 1^{ère} ½ Finale
- **16H20** : U13 F 1^{ère} ½ Finale
- **16H40** : U11 F 2^{ème} ½ Finale
- **17H00** : U13 F 2^{ème} ½ Finale
- **17H20** : U11 F 3^{ème} et 4^{ème} Place
- **17H40** : U13 F 3^{ème} et 4^{ème} Place
- **18H00** : U11 F FINALE
- **18h20** : U13 F FINALE
- **18h40** : U11F et U13 F RECOMPENSES

*Gymnase « Auguste Delaune »
119, Rue de Verdun à Champigny sur Marne*

JEUDI 05 JUN 2026

Futsal Seniors

- **20h30** : BOISSY UJ / VSG FUTSAL

Crédit  Mutuel

2025



FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



**Complexe Sportif « Léo Lagrange »
Rue Jean Catelas 94380 BONNEUIL SUR MARNE**

MERCREDI 04 JUIN 2025 à 20h00

Crédit Mutuel

SENIORS VDM

VILLEJUIF US / CHEVILLY LARUE ELAN



**Stade « Adolphe Chéron »
2, Avenue de Neptune 94100 SAINT MAUR**

SAMEDI 14 JUIN 2025 à 18H00

SENIORS FEMININES VDM

ST MAUR VGA FF / CRETEIL LUSITANOS US

**Parc des Sports du Tremblay
161, boulevard de Stalingrad 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE**

DIMANCHE 15 JUIN 2025

TERRAIN 1

• **09h30 : CDM**

11h30 : U14 AMITIE

IVRY DESP.VIMARANENSE / CAUDACIENNE ES ou MINHOTOS BRAGA THIAIS 2 ou CHARENTON CAP 4/CRETEIL LUSIT. 2 ou VILLIERS ES 2

• **13h30 : U14**

15h15 : U16

JOINVILLE RC / CHOISY AS

JOINVILLE RC / FONTENAY US

TERRAIN 2

• **09h45 : ANCIENS**

12h30 : U15

IVRY DESP.VIMARANENSE / BONNEUIL CSM VILLEJUIF US / CRETEIL LUSITANOS ou FONTENAY US

• **14h30 : SENIORS AMITIE**

VILLEJUIF US 2 ou MAISONS ALFORT 2 /FRANC. LE PERREUX 2

TERRAIN 3

• **09h30 : + 45 ANS**

12h30 : U15 FEMININES

BRY FC / CHAMPIGNY FC

THIAIS FF / FONTENAY US ou ST MAUR VGA

• **14h30 : U18**

LUSITANOS US / VILLEJUIF US

TERRAIN 4

• **10h00 : ENTREPRISE**

13h00 : U16 AMITIE

APSAP E. ROUX /VITRY CA

CRETEIL LUSIT. US 3 / JOINVILLE RC 3

• **15h00 : U20**

IVRY US FOOTBALL / VITRY CA

2025

INFORMATIONS SANCTIONS

NOVEMBRE 2024 à AVRIL 2025

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité envers joueur, hors action de jeu.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité envers joueur avec blessure constatée
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos grossiers et menace envers arbitre.
- ONZE (11) mois de suspension fermes de toute compétition = Motif : actes de brutalité, coups avec blessures constatées par certificat médical, hors action de jeu, et comportement menaçant envers un joueur à terre en disant « qu'il allait le finir »
- NEUF (9) mois de suspension fermes de toute compétition = Motif : actes de brutalité réitérés, coups avec blessure constatées par certificat médical, hors action de jeu
- Interdiction à deux clubs +45 ans de participer à toute compétition officielle, y compris les matchs de coupe jusqu'à la fin de la saison 2024/2025, avec effet immédiat
- HUIT (8) mois de suspension fermes = Motif : propos discriminatoires envers un officiel.
- DIX-HUIT (18) mois de suspension, dont SIX (6) mois avec sursis = Motif : Tentative de brutalité sur dirigeant, après match.
- HUIT (8) mois de suspension fermes et de 2 (deux) mois supplémentaires = Motif : Rentré sur le terrain sans autorisation et refus de sortir après le carton rouge et attitude intimidante envers l'arbitre
- TROIS (3) ans Fermes + TROIS (3) ANS avec sursis, selon l'article 13.1 du barème de discipline = Motif : Coup de pied volontaire à arbitre officiel après match.
- QUATRE (4) mois fermes de suspension = Motif : Fraude sur identité et participation à un match alors qu'il était suspendu.
- DIX (10) points au club X au classement CDM = Motif : Fraude sur identité de joueur et participation d'un joueur au match alors qu'il était suspendu.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : propos grossiers et injurieux à officiel durant le match, en application de l'article 6 du Barème des sanctions.
- DIX (10) matches fermes, dont l'automatique = Motif : Contestation des décisions arbitrales puis propos grossiers et injurieux puis attitude menaçante sur officiel durant et après match.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Tentative de coup et propos blessants à adversaire.
- SIX (6) mois de suspension, dont TROIS (3) mois fermes et TROIS (3) mois avec sursis de toutes fonctions officielles en club et au district = Motif : avoir tenu publiquement (en paroles et par écrit) des propos injurieux et diffamatoires à l'encontre d'un dirigeant de football, en dehors d'une rencontre officielle, et portant atteinte à son honneur.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos grossiers et injurieux à arbitre officiel.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité et insultes sur joueur adverse.
- QUATRE (4) ANS fermes de suspension = Motif : Acte de brutalité envers adversaire pendant le match, hors action de jeu, avec blessure attestée par certificat médical et ITT de 9 jours.
- TROIS (3) mois de suspension = Motif : fraude sur identité (a joué sous fausse licence).
- NEUF (9) mois fermes de suspension = Motif : fraude sur identité (a fait jouer un joueur sous fausse licence), et feuille de match non conforme à la réalité.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : Actes de brutalité après match.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : Actes de brutalité après match.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : Actes de brutalité après match.
- De retirer 6 points au classement au club = Motif : Comportements agressifs, insultants et violents de la part des éducateurs et d'une partie des joueurs du club
- CINQ (5) ans fermes = Motifs : tentative de coup sur officiel après match, participation active à l'agression de l'équipe adverse après match et hors du stade, participation active à la dégradation du minibus de l'équipe adverse.
- DIX HUIT (18) matches fermes = Motif : actes de brutalité envers joueurs adverses après match, dans le stade puis hors du stade, participation active à la dégradation du minibus de l'équipe adverse.
- TROIS (3) mois de suspension = Motif : Avoir fait jouer un joueur sans licence.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos injurieux et grossiers envers officiel.
- Interdire de prendre toute licence FFF à effet immédiat et pendant 3 ans = Motif : avoir joué plusieurs matchs sans licence et s'être rendu coupable d'actes de brutalité envers joueur adverse.

Une diffusion mensuelle des sanctions prisent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

**AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.**

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant



Récompenses : 10 clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : **600 euros**

Du 6 ème au 10 ème =

Malle pédagogique : **300 euros**

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10
Moins de 50=0

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF

2 actions ou plus = 20 pts
1 action = 10 pts
0 action = 0

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label

Réalisé = 5 pts
Non réalisé = 0

FORMATION

Modules suivis – 2 pts

Certification passée – 4pts

Certification réussie – Plus 2 pts

MAXI : 35 pts

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Aucun éducateur et dirigeant = 10 pts
Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

**CHALLENGE DU CLUB
DYNAMIQUE 2024 - 2025
Challenge Jean Jacques Combal**

Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
-------------------------------	---	------------------	-------------	------------------------------------	----------------------------------

CLASSEMENT AU 20 MARS 25

	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS Maxi	
ST MANDE F.C.	30	10	0	20	16	76
THIAIS F.C.	30	10	0	0	35	75
JOINVILLE R.C.	30	10	0	0	34	74
SUCY F.C.	30	0	5	20	14	69
RUNGIS U.S.	30	10	5	20	0	65
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	24	64
CRETEIL LUSITANOS F. US	10	10	5	20	18	63
LIMEIL BREVANNES A.J.	30	10	0	0	16	56
BRY F.C.	30	0	5	20	0	55
FONTENAY SS/BOIS U.S.	10	10	0	0	35	55
VITRY E.S.	30	10	0	0	12	52
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	10	0	50
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	20	10	0	0	20	50
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	5	0	2	47
CA VITRY94	10	0	0	0	35	45
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	5	0	0	45
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	30	10	0	0	4	44
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	20	10	0	0	14	44
CHARENTON C.A.P.	20	10	0	0	12	42
VINCENNOIS C.O.	20	10	0	0	10	40
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	0	0	0	40
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	30	10	0	0	0	40
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	10	0	0	0	40
CACHAN C.O.	10	10	0	0	18	38
BOISSY F.C.	20	10	5	0	2	37
LUSITANOS ST MAUR U.S.	10	10	0	0	16	36
NOGENT S/MARNE F.C.	10	10	5	0	10	35
KREMLIN BICETRE C.S.A.	20	10	5	0	0	35
HAY LES ROSES C.A.	10	10	5	0	10	35
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	20	0	0	0	12	32
GENTILLY ATHLETIC CLUB	20	10	0	0	2	32
AVENIR SPORTIF D'ORLY	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	30	0	0	0	0	30
VILLENEUVE ABLON U.S.	20	10	0	0	0	30
U. S. IVRY FOOTBALL	10	10	5	0	4	29
CHEVILLY LA RUE ELAN	10	10	0	0	8	28
ASOMBA	10	10	0	0	2	22
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	10	10	0	0	2	22
AC CRETEIL	20	0	0	0	0	20
ORMESSON U.S.	10	10	0	0	0	20
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	0	0	10	20
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	0	20
FRESNES A.A.S.	10	10	0	0	0	20
VILLECRESNES U. S.	10	10	0	0	0	20
VILLEJUIF U.S.	10	0	0	0	8	18
CHAMPIGNY F.C. 94	0	0	0	0	4	14



DEMANDE DE MEDAILLE

Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2024 /2025

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2025)



JE SOUSSIGNÉ(E) :.....

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :.....

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :.....

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :.....

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - **15 années** en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Vermeil

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DEVERMEIL

|_|_|_|_|

A

LE

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB



CE DOCUMENT EST À RETOURNER AVANT LE 01/06/2024

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 14 MAI 2025

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, Sandrine IACOVELLA, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Edgard KOUNDE, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Stéphane CALEGARI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. Fred GALLONDE (*CDA*), Gaëtan DELPIERRE (*Technicien Départemental*)

Absent(s) / Excusé(s) : Dr Mani BOLOURIAN,

PROCES-VERBAL

Les Procès-verbal du Comité de Direction du 26 mars 2025 (PV diffusé sur le journal numérique + site internet) a été approuvé.

Intervention, en préambule, de M. Hervé HAPPY, CTD-PPF qui annonce avoir mis un terme à son contrat de travail à la Ligue de Paris Ile de France de Football. Il a tenu à remercier le Comité de Direction ainsi que ses collègues pour les sept années qu'il a passées au sein du District du Val de Marne.

En retour, le Comité de Direction l'a remercié pour son engagement et lui a souhaité bonne chance pour la suite de son parcours professionnel.

RUBRIQUE

Félicitations & Remerciements & Nécrologie

Félicitations

-Au club du **KREMLIN BICETRE FUTSAL** pour son beau parcours en Coupe de France « Futsal », éliminé en ½ Finale par le Sporting Club de Paris.

Nécrologie

-**M. SLABLAB Ali**, décédé le 11 avril 2025 à l'âge de 63 Ans, Président depuis de nombreuses années du Club Phare Zarzissien.

A sa famille, à ses proches et à son club, le District du Val de Marne présente ses très sincères condoléances.

FINANCES & TRAVAUX DU DISTRICT

Intervention de Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général du District qui fait un point sur les divers postes.

La situation de **suivi du budget prévisionnel** consultable sur le drive, celle-ci permet de suivre au plus proche et d'alerter si dépassement dans certains postes.

A ce jour, quelques postes ont été réajustés comme indiqué sur la situation remise à tous les membres.

Rappel méthodologie : Le budget prévisionnel du District a été établi en juillet 24, en tenant compte de toutes les informations disponibles et des réalisations au 30 juin 24. Des ajustements peuvent être apportés tout au long de la saison si de nouvelles informations financières sont disponibles.

La situation financière du District est suivie de près, avec une transparence sur le budget et une capacité d'adaptation en cas de besoin.

Information : Impact sur la « trésorerie » à ce jour dû à :

- 1- Tournoi International réglé en totalité, n'ayant pas eu la totalité des subventions à ce jour
- 2- Les OD salaires d'Avril non saisies, mais les virements effectués = impact sur la trésorerie
- 3- Les travaux et achats divers depuis juillet 2024 = impact sur la trésorerie, mais pas sur le résultat : les amortissements resteront quasiment à l'identique ayant eu des amortissements qui sont arrivés à terme la saison dernière.
- 4- Reste la situation N° 3 à régler (*menuiserie : verrière*)
- 5- Eclairage du Parking : Devis en cours pour installation de lampe « LED »
- 6- Travaux toilettes extérieurs en cours : **Le Comité valide le devis de réfection de la toiture**

TECHNIQUE

Intervention de Gaëtan DELPIERRE qui explique les diverses actions :

Détections & Sélections :

- **Bilan U13F**
 - Résultats concours INF (en cours)
 - Centre de perfectionnement, retour d'expérience
 - Projection saison 25/26
- **Bilan U13G**
 - Résultats concours INF
 - Projection saison 25/26
- **Projection Processus U14/15/16G – Saison 25/26**
 - 1 Rassemblement Départemental (30 et 45 joueurs)
 - 11 joueurs retenus au maximum (1 par poste)
 - Supervision de matchs (nombre à définir)
 - 1 Rassemblement Régional / Départemental (36 joueurs)
 - Centres de perfectionnement sur 2 séances – 18 joueurs
- **Projection Processus U14/15F – Saison 25/26**
 - Processus classiques

Formation de cadres :

- Bilan fin de saison
- Nouvelles formations (DEUST)
- Réflexion formations internes

Intervention d'Estelle BATHENAY pour expliquer le cursus et le mode de recrutement pour les Formations DEUST.

Pratique Féminine

- Présentation Projet présenté dans le cadre du Dispositif Toutes Foot
Pas de diffusion pour le moment > Non finalisé > Modifications à venir

Pratique Adaptée

L'animation des séances au sein de l'IME Françoise Le Loup à Créteil se poursuit. Dorénavant, il y a une alternance avec l'IME Bel Air du Perreux avec qui nous avons signé une convention. Pendant le mois de mai, plusieurs séances d'essais sont organisées pour les IME qui seraient prêtes à s'engager dans le projet (IME Envoludia / IME L'abbaye).

- 14/05/2025 - Participation à la journée Handisport organisée par l'USCL
- 28/05/2025 - Participation à la Journée Evasion organisée par Premiers de Cordée

Football d'Animation :

- Finale U11G/U11F le 24/05/2025 à Choisy-le-Roi
- Journée nationale des débutants le 28-29/06/2025 au District

Football à l'école :

En attente des dates journées finales

Futsal :

- Finales Futsal U11F / U13F / U13G le 04/06/2025

Futnet :

- Le tournoi régional a eu lieu le 05/04/2025, le club de l'ASF LE PERREUX est arrivé en quart de final. Qualification du club d'Emerainville pour une potentielle accession en D2.

Football en Marchant :

Tournoi foot en Marchant au District

- Jeudi 19 juin matin - suivi d'un repas – Foot à 5+3 remplaçants
- Réservé au +60ans
- Participation 40 euros/équipe

Intervention de Stéphane CALEGARI, Président de la Commission Technique :

Organisation & Valorisation des Commissaires

- Le départ d'Hervé Happy et la proposition d'organisation de Driss, Hedi et Gaëtan sont perçus comme une opportunité de donner du sens et de valoriser la fonction de commissaire, notamment par rapport à l'intérêt technique.
- Une réunion doit être fixée avec Julien (IR2F) pour planifier et fixer l'organisation de septembre 2025 à janvier 2026. L'objectif étant d'assurer que l'éventuelle nomination d'un CTD (Conseiller Technique Départemental) n'impacte pas les initiatives techniques déjà lancées au niveau des clubs et l'organisation des commissaires.
- Une réunion sera demandée pour formaliser la situation pour les six premiers mois.

Difficultés de Mobilisation

- Les interventions des Commissaires sur les diverses actions : un très grand nombre d'absentéisme des nouveaux entrants est constaté.
- Le positionnement des regroupements pendant les vacances scolaires, notamment pour les U13, est identifié comme une difficulté, les personnes qui travaillent ont du mal à se mobiliser.
- La concentration des interventions sur une semaine complète, contrairement à des week-ends ou mercredis, crée des inégalités en termes de disponibilité.
- Les certifications programmées en semaine posent également un problème pour ceux qui travaillent d'où la nécessité d'aller davantage au-devant d'eux pour trouver de nouvelles ressources.
- Une défaillance dans le positionnement (des commissaires) est soulignée.

Divers

- Il serait important que les commissaires s'intéressent de plus près aux réunions de secteur de la rentrée afin d'apporter un éclairage technique sur les actes de violence.
- Les observations par des commissaires sur les rencontres peuvent renforcer le lien avec les clubs et les éducateurs, favorisant des relations bienveillantes avec la main-courante, cette démarche serait positive pour la relation globale entre les clubs et les instances.

ARBITRAGE

Intervention de Fred GALLONDE, Président de la CDA qui fait un point :

Effectif

- 213 arbitres désignables au 14/05/2025.
- 222 arbitres (+4 stagiaires qui restent à valider).

Stage FAR :

- 29 mai 2025 – réception des Districts de Paris et de Seine-et-Marne

Finales de Coupe du Val-de-Marne :

- Désignations effectuées par la C.D.A. au regard des pré-classements de fin de saison.

Echange entre District :

- District de Seine-et-Marne
- District de Paris

Evènements :

- Cristo' Cup 2025 – US CRETEIL LUSITANOS
- Girly Cup 2025 – 21/05/2025

Autres :

- Projet observateur – Journée du 25/05/2025
- Clarification – « Carton blanc en U20 »

Arbitrage FUTSAL :

Un Sondage a été adressé en date du 07 Mai 2025 à tous les clubs FUTSAL pour une éventuelle évolution du dispositif Arbitrage D1 de la façon suivante :

- Les rencontres de championnat sont dirigées par un arbitre unique. Il est envisagé, pour les prochaines saisons, de **généraliser la présence de deux arbitres officiels** sur l'ensemble des matchs de D1.

Aucune décision ne sera prise sans une analyse approfondie des réponses recueillies via le google form prévu à cet effet par le Comité de Direction.

A titre d'information :

La demande du dossier médical pour la saison prochaine a été adressé à chaque arbitre, avec nouveauté cette saison, un récapitulatif des examens attendus et des fiches pratiques et explicatives pour chaque type d'examen à fournir.

Une liste des spécialistes (*Médecins, Cardiologues, etc..*) qui réalisent les examens (*ECG, Test Effort, Echographie cardiaque, Bilan cardio*) sans dépassement d'honoraire a également été jointe aux envois.

Voici les consignes données aux arbitres pour l'envoi des Dossiers Médicaux :

1. Pour éviter les soucis des années précédentes, **merci d'envoyer vos DMA et examen de manière numérique au format PDF (Les photos ne sont pas acceptées ! Vous devrez scanner vos documents).**
2. **Merci de garder impérativement les originaux de vos examens ou d'en faire une copie.**
3. **Merci d'envoyer vos dossiers complets (même s'il faut attendre le résultat d'un examen) – Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

POINT SUR LES LICENCES

Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024		Saison 2024 & 2025
33 435	36 615 <i>(Au : 30/04/24) Date finale des saisies</i>	36 615	35 157 (*) <i>(Au : 30/04/25) Chiffre normalement définitif</i>
	(*)		
	Nouvelles	11 069	(31,48 %)
	Renouvellements	20 132	(57,27 %)
	Mutations	3 956	(11,25 %)

On note une baisse par rapport à la saison dernière de : - 1 458 licences, soit moins 3,98 %

RETOUR SUR LA REUNION A LA PREFECTURE DU 09 AVRIL 2025



Tous ensemble contre les incivilités dans notre département

Face à la recrudescence inacceptable des actes de violence constatés ces derniers mois lors des matchs de football dans le Val-de-Marne, touchant les joueurs, les arbitres, les dirigeants, et les biens, le District du Val de Marne, sous l'impulsion de son Président Denis Turck, a provoqué une mobilisation des acteurs institutionnels du département (*Préfecture, SDJES, Police,...*).

Ainsi le **mercredi 09 avril**, une séance de réflexion s'est tenue à la Préfecture en présence

:

- Du préfet du Val-de-Marne, **M. Etienne STOSKOPF**,
- Du Président du Conseil Départemental, **M. Olivier CAPITANIO**,
- De la Directrice Territoriale de la sécurité de proximité, **Mme Johanna PRIMEVERT**

Y étaient également conviés les maires des villes de notre Département : **20 communes présentes**, ainsi que les Présidents-es des clubs de Football du département : **70 clubs présents**.

Cette réunion a permis une prise de conscience collective de la gravité de la situation et de la nécessité d'agir. En complément de cette mobilisation, le District du Val de Marne a initié un plan de lutte contre les incivilités, élaboré par un groupe de travail à cet effet.

Ce plan, en cours de finalisation, s'articule autour de quatre axes principaux :

- **Clarification des rôles de chacun** : *Des fiches de missions seront prochainement diffusées pour définir les responsabilités du Président(e) de Club, du Référent Sécurité, du Délégué du match en club, de l'arbitre bénévole, de l'éducateur, du capitaine, ainsi que du délégué officiel du district. Ce dispositif vise à pallier le manque de connaissance ou le non-respect des responsabilités, souvent à l'origine des débordements.*
- **Formalisation de protocoles** : *Un protocole de match et un protocole d'avant saison, présentés sous forme de tableaux à afficher, ont été remis aux participants. Ces documents détaillent les étapes clés à suivre par les différents acteurs lors des rencontres.*
- **Création d'un réseau de Référents Sécurité** : *Un Référent Sécurité est en cours d'identification dans chaque club. L'objectif est de mettre en place un fonctionnement en réseau pour faciliter les échanges entre clubs et renforcer la prévention des incivilités*
- **Séminaire des Présidents-es** : Samedi 17 mai 2025
Ce séminaire se déroulera sous forme de tables rondes, offrant un espace d'échanges et de travail collaboratif.



Un grand remerciement aux Services de l'Etat pour la mise à disposition de la salle des Fêtes de la Préfecture pour cette réunion.

POINT SUR LE SEMINAIRE DES PRESIDENTS-ES DU 17 MAI 2025

SAMEDI 17 MAI 2025 AU DISTRICT

« Violences et incivilités autour des rencontres » : **Constats, Besoins, Obstacles... Quelles solutions ?**

PROGRAMME

9h00 = Accueil des participants

9h15 = Introduction : Denis TURCK, Président (Retour sur le RDV à la Préfecture et la Réunion avec les Clubs et les Mairies)

9h30 = Bref Cadrage Juridique et Institutionnel du Séminaire : Lionel PARIENTÉ, avocat

9h45 & 11h45 : tables rondes (ateliers de travail) pour aborder les thèmes suivants :

Chaque table ronde, accompagnée d'un Membre du Comité de Direction mène une réflexion pour regrouper ses idées en 4 grandes thématiques :

Le Rôle des Acteurs	Les Moyens à disposition	Relation clubs - Pouvoirs Publics, FFF, LPIFF, District	Communication
---------------------	--------------------------	---	---------------

11h50 à 12h30 Restitution des travaux de chaque groupe

12h45 Apéritif et « Pizza Party»

A ce jour 34 inscriptions, 3 ou 4 groupes de travail ?

Retour sur la réunion préparatoire de ce Séminaire qui s'est déroulée le mercredi 30 avril 2025

Faire 3 ou 4 groupes de travail par typologie de clubs (gros/petits clubs, futsal, CDM etc).

3 temps x 20 min de travail animé par 1 ou 2 membres du CD puis mise en commun.

* **Temps 1 : typologie des violences** --> faire réagir les participants à une liste de mots pré établie sur les violences rencontrées sur les terrains et en dehors. Ajouter / modifier cette liste au regard de leurs problématiques. Engager le débat.

* **Temps 2 : causes des violences** --> lister avec les participants les causes, ne pas oublier de mentionner les problématiques liées à la pratique féminine qui peuvent être différentes. Eventuellement les catégoriser.

* **Temps 3 : moyens pour enrayer les violences** --> lister avec les participants des "solutions". Eventuellement les catégoriser.

SERVICES CIVIQUES

Modalités et dates importantes 2025 & 2026

Information sur la saison en cours :

- **65 services civiques, soit 8 de moins depuis le mois d'octobre, plusieurs contrats ayant été rompus pour divers motifs**

Pour la saison 2025-2026 :

- Le District aura 3 services civiques :
 - o Deux volontaires en relation avec le pôle technique,
 - o Un volontaire en relation avec la CDA.
- Une fiche de projet trimestrielle sera demandée aux clubs et leurs services civiques.
- Une réunion d'organisation de projets aura lieu en début d'année pour les volontaires et leurs tuteurs.
- Une nouvelle convention sera rédigée en vue des nouvelles missions des services civiques.

En prévision de la saison 2025-2026 :

- Mise en place d'une intermédiation entre le district et les services civiques en plus des tuteurs. Il y aura 8 inter-médiateurs au District et la formation « tuteurs » aura lieu le lundi 26 mai à Creteil.
- Les nouvelles missions principales des volontaires concerneront le développement d'une politique de prévention et de sensibilisation contre les incivilités et les violences dans le sport, le développement d'une politique de prévention et de sensibilisation des acteurs au sujet des violences sexistes et sexuelles, et le développement d'une politique de signalement des violences autour des terrains et d'une cellule au sein du District du Val-de-Marne de Football de protection des arbitres.
- Les clubs ont été contactés et nous ont communiqué leurs souhaits pour le nombre de volontaires.
- Le dossier de renouvellement de l'agrément a été envoyé à l'Etat et nous sommes en attente du nouvel agrément. Un retour de l'Etat concernant l'avancée du dossier sera fait la semaine prochaine.

Intervention de Patrick DARDENNES qui indique que 149 demandes ont été reçues des Clubs, pour un total de 93 attribuées au District dont 3 pour le District.

Il indique que quelques clubs, malgré les rappels, ont fait une demande auprès du District mais bénéficient d'agrément personnel. Il va falloir qu'ils fassent un choix, mais ne peuvent pas utiliser les deux agréments.

Retroplanning des actions à mener :

	SERVICE CIVIQUE 2025 - 2026	Service civique, pour quelles missions dans le club? Lutter contre la violence et les incivilités Favoriser l'accès au football de jeunes en difficultés Faire un lien entre football et aide à la scolarité Donner accès à la pratique féminine Améliorer la communication et la convivialité dans le club
Retro planning – 2025 / 2026		
Mardi 8 avril – Mail aux clubs – Nombre de services civiques souhaités.		Date limite de retour: 18 avril
Vendredi 23 mai – Mail aux clubs – Courrier de confirmation des services civiques attribués. Constitution des dossiers.		Date limite de retour: 11 juillet
Lundi 22 septembre – 19H ou mardi 23 septembre – 19H (Suivant les clubs) Réunion obligatoire – Services civiques et tuteurs – Présentation missions 24/25 – Signature contrat et charte -		
Mercredi 1er octobre - Début de la mission		
	SAISON 24 / 25 93 SERVICES CIVIQUES 40 CLUBS	

Pour action :

- ✚ Message à faire à tous les tuteurs du District pour la réunion du 26 Mai 2025

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

Le Comité de Direction, valide les Finales comme suit :

Le MERCREDI 04 JUIN 2025 :

- ✚ Gymnase « Rolland Garros » à Villeneuve St Georges Finales « FUTSAL JEUNES »,
- ✚ Complexe Sportif « Léo Lagrange » à Bonneuil, Finale SENIORS

Le SAMEDI 14 JUIN 2025 à Saint Maur, Finale SENIORS FEMINIENS

Le DIMANCHE 15 JUIN 2025 au Parc du Tremblay à Champigny sur Marne :

Proposition affiches des FINALES

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

Complexe Sportif « Léo Lagrange »
Rue Jean Catelas 94380 BONNEUIL SUR MARNE

MERCREDI 04 JUIN 2025 à 20h00
SENIORS VDM
VILLEJUIF US / ELAN CHEVILLY LARUE

Stade « Adolphe Chéron »
2, Avenue de Neptune 94100 SAINT MAUR
SAMEDI 14 JUIN 2025 à 18h00
SENIORS FEMINIENS VDM
ST MAUR VGA FF / CRETEIL LUSITANOS US

Parc des Sports du Tremblay
161, boulevard de Stalingrad 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
DIMANCHE 15 JUIN 2025

TERRAIN 1

- 09h30 : CDM 11h30 : U14 AMITIÉ
- 13h30 : U14 15h15 : U16

TERRAIN 2

- 09h45 : ANCIENS 12h30 : U15
- 14h30 : SENIORS AMITIÉ

TERRAIN 3

- 09h30 : + 45 ANS 12h30 : U15 FEMINIENS
- 14h30 : U18

TERRAIN 4

- 10h00 : ENTREPRISE 13h00 : U16 AMITIÉ
- 15h00 : U20

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

« FUTSAL »

Gymnase « Rolland Garros »
Rue Rolland Garros à Villeneuve Saint Gorges

MERCREDI 04 JUIN 2025

U13 GARCONS

- 14h15 1/2 Finale
- 14h30 2ème 1/2 Finale
- 14h50 3ème et 4ème Place
- 15h10 FINALE
- 15h30 RECOMPENSES

EQUIPES - U13 G :
VSG FUTSAL, CSM BONNEUIL, KREYEN BICETRE FUTSAL, ES VITRY

EQUIPES - U13 F :
ST MAUR VGA FEM, THAKS FC FF, ES VITRY, FC ST MANDE

EQUIPES - U13 F :
RC JOINVILLE, US CRETEIL LUSITANOS, VILLENEUVE ACADEMY FC

U11 FILLES et U13 FILLES

- 16h00 : U11 F 1ère 1/2 Finale
- 16h20 : U13 F 1ère 1/2 Finale
- 16h40 : U11 F 2ème 1/2 Finale
- 17h00 : U13 F 2ème 1/2 Finale
- 17h20 : U11 F 3ème et 4ème Place
- 17h40 : U13 F 3ème et 4ème Place
- 18h00 : U11 F FINALE
- 18h20 : U13 F FINALE
- 18h40 : U11 F et U13 F RECOMPENSES

LIEU A DEFINIR

FINALE FUTSAL SENIORS

- 20h30 : CHAMPIGNY CF / BOSSY US & VSG FUTSAL DU VITRY AC

Pour action :

- ✚ S'assurer de la disponibilité des installations de Bonneuil selon la date retenue
- ✚ Faire note aux Commissaires pour leur disponibilités
- ✚ Envoyer le « Livret » des Finales à toutes les Equipes finalistes et aux Membres de l'organisation
- ✚ Faire une réunion interne avec les Commissions : CDA & CDPME & DELEGUE (Fixé le mardi 27 mai 2025)
- ✚ Préparer la logistique sur chaque site

GIRLY CUP DU MERCREDI 21 MAI 2025

Pour cette 5^{ème} Edition :

- ♣ 12 Equipes minimales et 12 Équipes benjamines
- ♣ Intervention à titre gracieux de l'Association « KABUBU » :
Projet Educatif / L'intégration / Discrimination) (Partenaire de la FFF).
Propose des activités sous forme d'ateliers et un QCM : parcours conduite de balles.

Thiniba SAMOURA, joueuse du Paris Saint-Germain, a donné son accord de principe, selon son calendrier, d'être la Marraine et d'assurer une présence sur le site auprès des jeunes joueuses.

Logistique :

- ✚ Arbitres : Désignations faite par la CDA
- ✚ Parc du Tremblay : Confirmé
- ✚ Préparation du matériel (Ballons, Chasubles, etc...) : Equipe Technique
- ✚ Repas : Commande faite
- ✚ Goûters fournis par l'UNSS
- ✚ Membres du Comité de Direction présents : Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Jacques FOPPIANI
- ✚ Membres de la CDA : Fred GALLONDE, Jérémy et Brahim
- ✚ Equipe technique : Hédi, Gaëtan et Nils
- ✚ Médical : Dr Michel THOMAS

RETOUR SUR LES AVANCEES RSO

Intervention d'Henri BAQUE.

Deux réunions de travail ont été mises en place par Mme Alexandra CHESNEAU Consultante RSO (Société IPAMA) avec mise en place d'ateliers de travail les :

- **Lundi 31 mars 2025 : de 13h30 à 15h30 et de 16h00 à 18h00**
- **Lundi 14 avril 2025 : de 14h00 à 15h30 et de 16h00 à 17h30**
15 personnes présentes sur ces deux ateliers.

Deux supports présentés en séances (ateliers enjeux et ateliers plan d'actions), afin de définir ensemble les actions à mettre en œuvre.

Le District est maintenant dans l'attente des propositions qui seront faites par Mme Alexandra CHESNEAU Consultante RSO après étude du travail collectif.

POINT SUR LE DINER DES COMMISSIONS

La date limite d'inscription avait été fixée le 10 mai 2025

Nombre d'inscription : 125 personnes

Pour action :

- ✚ Préparer la logistique pour le jour de la manifestation.

COMMISSIONS « COMPTES-RENDUS » ANNUELS

Une demande de compte-rendu annuel va être adressé à chaque Commission.

Ce document servira pour l'établissement du rapport de gestion pour l'Assemblée Générale du District.

Pour action :

- ✚ Envoyer un mail à tous les Présidents-es avec modèle de la saison dernière.

COURRIERS DIVERS

FFF

28/03/25 = Demande de dotations GIRLY CUP 21/05/25 + lettre de remerciements

28/04/25 = Mise en place du Conseil Consultatif des clubs amateurs – Appel à candidatures envoyé aux clubs ciblés.

LPIFF

14/03/25 = Situation Financière des clubs -Application de la sanctions sportive – clubs débiteurs au titre de relevé au 31/12/24

31/03/25 = Formation Juridique VSS – Mardi 29 avril 2025 à la LPIFF

02/04/25 = Courrier de demande de mise à disposition des CTD DAP (Finale régionale du Festival Foot U13 du 03/05/25 & Challenge Régional U11 du 21/06/25)

08/04/25 = Réunion information « Reconduction prochaine du co-financement ANS/FFF pour les terrains de Foot 5 et de Futsal Extérieurs.

08/04/25 = Mise en production de la Version 5 de la WebAppFMI – envoyée à tous les clubs le 11/04/25

CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

28/04/25 = Jeux du Val de Marne – La Course d'obstacles revient - 6^{ème} édition le 15/06/25

28/04/25 = Proj'aide formations Mai/Juin 2025

28/04/25 = Session 2025 – Club inclusif avec le Comité Paralympique

DIVERS

01/04/25 = LYCEE FOURIER – ST GERMAIN AUXERRE - Soirée des partenaires 20/05/25

28/04/25 = LE PARISIEN – Entretien téléphonique suite réunion Préfecture du 09/04/25

TOUR DE TABLE & DIVERS

Divers

Les dossiers d'engagements « Championnats » des clubs 2025 & 2026 ont été adressé à tous les clubs par le LPIFF

Tour de table

Pascale CHOQUET :

- ✚ Doit s'organiser, vu le nombre important de services civiques pour la saison prochaine, pour programmer les réunions civiques et citoyennes

Patrick DARDENNES :

- ✚ Réunion de lancement des Services Civiques de début de saison à faire en 2 fois
- ✚ Propose, pour faciliter le travail de la Commission et lui donner un peu plus d'attrait, que la catégorie U12 & U13 passe sur l'application GFER (Comme les U10/U11 qui fonctionne bien). Cette application est facile d'utilisation et pas besoin de tablette, un simple téléphone portable, de plus zéro papier et validation facile par les Commissaires.

Le Comité, propose que cette demande soit portée à l'ordre du jour au prochain Comité de Direction.

Estelle BATHENAY :

- ✚ Soirée des bâtisseuses organisée par la Ligue de Paris (Très joli lieu)
- ✚ VGA : barrage 1^{er} et 8 juin 2025 à St Maur
- ✚ Demande que l'ordre du jour de la CDA soit déposé pour chaque Comité sur le DRIVE

Jean-Jacques FOPPIANI :

- ✚ S'excuse que son club est programmé un Tournoi, le jour d'une compétition officielle

Henri BAQUE :

- ✚ Revoir les dispositifs à mettre en place pour les matchs « Sensibles », selon 3 niveaux définis

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

LE 25 JUIN 2025

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER

COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

PROCES-VERBAL N° 7

Réunion du mercredi 21 mai 2025



Président : M. Régis ETIENNE,

Présent : Mme GUILIANI Patricia, MM. Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE,

Assiste : Mme Lili FERREIRA

APPEL de BOISSY FC d'une décision de la Commission « Organisation des Championnats et Coupes » du 29/04/2025 :

- **Courrier d'appel en date du 04/05/25**

Rencontre : 28268654 – FC BOISSY / CAP CHARENTON 2 U16 D3.A du 30/03/25

Décision de 1ère instance contestée :

28268654 – FC BOISSY / CAP CHARENTON 2 U16 D3.A du 30/03/25

Reprise du dossier.

Audition de :

CHARENTON CAP : M. GOURDOU Jean-Philippe

BOISSY FC : Absence non excusée

Compte tenu des explications fournies qui indiquent que la rencontre s'est bien déroulée et a été perdue par le CAP CHARENTON, mais que la feuille de match n'a pas pu être établie par les clubs avant la rencontre, ni même après, mais établie d'office par le club de Boissy FC indiquant le forfait de Charenton CAP.

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité au club de Boissy FC. Motif : Etablissement d'une feuille de match frauduleuse. (Amende de 200 euros pour Boissy FC

- Inflige une amende 100 euros au club de Boissy FC pour absence non excusée devant la Commission.

- Rappelle les éducateurs et dirigeants de FC Boissy aux devoirs de leur charge.

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel du Club de BOISSY FC pour le dire recevable en la forme,

Après audition des personnes présentes :

BOISSY FC :

- M. GERGIS Maged, Président,

-M. DOUCOURE Alhousseny, Dirigeant,

CHARENTON CAP :

- M. GOURDOU Jean-Philippe, Représentant le Président

Mme POLICON Marie-Thérèse représentant la Commission Organisation des Championnats et Coupes,

La parole a été donné en dernier au club de BOISSY FC.

A noter que les représentant de BOISSY FC sont arrivés très tardivement, mais ont pu être auditionnés, l'audition étant encore en cours,

Considérant que M. GOURDOU Jean-Philippe, représentant le club de Charenton CAP, indique :

-Que malgré la difficulté à trouver des joueurs (l'AID), le club a tenu à honorer la rencontre,

-Que son Educateur DJAMAL est parti à Boissy pour disputer le match avec 10 joueurs,

-Que sur place ils ont fait face à un dysfonctionnement de la FMI et le club de BOISSY FC n'avait pas de feuille de match papier,

-Qu'il s'est aperçu que la Commission Organisation des Championnats et Coupes a enregistré forfait avec amende pour leur club sur cette rencontre

-Qu'il indique que la rencontre s'est déroulée et que le score était de 10 à 1 en faveur de Boissy FC,

-Qu'il confirme que la rencontre s'est jouée sans les formalités d'avant match,

-Qu'il ne comprend pas qu'il y ait une FMI alors qu'elle ne fonctionnait pas le jour du match,

Considérant que M. DOUCOURE Alhousseny, Dirigeant de BOISSY FC, indique :

- Que l'Éducateur de Charenton CAP n'était pas présent le jour de la rencontre
- Que c'est un parent non licencié et sans aucune connaissance de la FMI qui accompagnait l'équipe,
- Qu'il confirme avoir eu un problème de tablette,
- Qu'il a été cherché une feuille de match papier au Bureau,
- Qu'il a contacté « Moussa » de Charenton CAP ayant ses coordonnées pour l'informer du problème de FMI,
- Qu'il confirme que la rencontre s'est déroulée sans les formalités d'avant match, mais qu'une feuille de match papier, sans contrôle de licences, a été complétée uniquement pour leur club, mais que celle-ci a été jetée,
- Que la tablette ait de nouveau fonctionné à l'issue de la rencontre et qu'il l'a complétée en indiquant que l'équipe de CHARENTON CAP était absente,
- Que pour remplir la FMI il a changé la date et/ou l'heure directement dans les paramètres de la tablette,
- Qu'il confirme que la rencontre s'est déroulée et le score de 10 à 1 en faveur de son club,

Considérant que le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes précise :

- Que le Dirigeant de Boissy FC, M. DOUCOURE Alhousseny a changé volontairement l'horaire de la tablette pour faire une FMI en connaissant des conséquences,
- Que la rencontre s'est déroulée sans les formalités d'avant match,

Par ailleurs le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes rappelle l'OBLIGATION ABSOLUE d'établissement d'une feuille de match AVANT LE DÉBUT D'UNE RENCONTRE.

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel, décide :

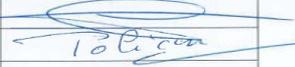
- Match perdu par pénalité aux deux clubs (-1pt / 0 but) conformément à l'article 40.1 des RSG du District,**
 - **Motif : refus de remplir les formalités réglementaires d'avant match,**
- Amende de 200€ au club de BOISSY FC,**
 - **Motif : établissement d'une feuille de match frauduleuse conformément à annexe financier du RSG du District du Val de Marne de Football,**
- Annule le Forfait de Charenton CAP et l'amende de 100€,**
- Rappel les Educateurs des deux clubs aux devoirs de leur charge et en particulier pour ce qui concerne les formalités réglementaires et obligatoires d'avant match,**
- **Amende de 30€ aux deux clubs :**
 - **Motif : manque d'encadrement pour des équipes de jeunes conformément à l'article 19.1 du RSG du District du Val de Marne de Football.**

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNO SF).


DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL
131, Boulevard des alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Émission du : 21/07/2017
Appelant : BOISSY FC
Rencontre concernées : BOISSY FC / CAP CHARENTON V16 D3 du 30/3/2017

FEUILLE DE PRESENCE DES ASSUJETTES

Nom Prénom	Club	Fonction	Signature
Croubo Jean-Polige POLICOR MTH	CAP Organisation	DT Présidente	
Doucoure Alhousseny Jean Louis	FC Boissy FC Boir	Dirigeant Président	

- *Courrier d'appel en date du 13/05/25*

Rencontre : 53176749 – CAP CHARENTON 4 / VITRY CA 1 U14D2.B du 05/04/25

Décision de 1ère instance contestée :

53176749 – CHARENTON CAP 24 / VITRY CA 21 U14 D2.B du 05/04/2025

Reprise du dossier.

La Commission n'ayant pas eu de retour des clubs décide de neutraliser la rencontre, ce match n'ayant pas d'influence sur le classement.

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel du Club de VITRY CA pour le dire recevable en la forme,

Après audition des personnes présentes :

CHARENTON CAP :

- M. GOURDOU Jean-Philippe, représentant le Président

VITRY CA :

- M. FOPPIANI Jean-Jacques, Président

- M. BARADJI Mahamadou, Educateur

Mme POLICON Marie-Thérèse représentant la Commission Organisation des Championnats et Coupes,

La parole a été donné en dernier au club de VITRY CA.

Considérant que Mme POLICON Marie-Thérèse, représentant la Commission « Organisation des Championnats et Coupes » indique :

-Que la Commission a considéré que c'était une phase de brassage et qu'il n'y avait pas d'incidence sur le classement,

Considérant que M. FOPIANNI Jean-Jacques, Président de VITRY CA, indique :

- Que c'est une question de principe et que même en brassage cela peut avoir une incidence sur la composition des groupes et que finir en D2, n'est pas la même chose que finir en D3 (en cas d'arrêt)
- Que la numérotation des équipes U14 en 2^{ème} Phase de Brassage pose de réels problèmes,
- Que le club de Charenton CAP a fait une demande de changement d'horaire pour 12h, que le club de VITRY CA n'a pas accepté,
- Que Charenton CAP aurait dû déplacer l'horaire de l'équipe considérée comme hiérarchiquement la moins élevée
- Qu'il faut éviter de neutraliser des rencontres quand il peut y avoir encore des enjeux,
- Qu'il regrette de ne pas avoir proposé l'inversion de la rencontre à Charenton CAP,

Considérant que M. BARADJI Mahamadou, Educateur de VITRY CA, indique :

- Qu'il demande à la Commission la possibilité de jouer ce match,
- Que la numérotation des équipes ne permet pas de contrôler si c'est une équipe inférieure ou une équipe supérieure qui joue,

Considérant que M. GOURDOU Jean-Philippe, Représentant le CAP CHARENTON, indique :

- Que le club a pris connaissance tardivement des problèmes d'alternances sur la 2^{ème} phase du championnat U14,
- Qu'il avait quatre équipes à la même heure, le même jour sur le terrain,
- Qu'une demande de changement d'horaire a été adressée au District en s'appuyant sur un PV de Commission qui stipulait :

« Calendrier U14 2^{ème} phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

****Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)***

**Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire
Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire. »

- Que suite à sa demande ci-dessus, il a vu un accord pour jouer le match contre VITRY CA à 12h, et que la semaine suivante ce même match a été reporté à une date ultérieure
- Qu'il est de bonne foi, mais vu les classements s'il gagne les deux dernières rencontres il terminera 1^{er} et que ce match a donc un réel enjeu sportif,

Considérant que les deux Clubs émettent le souhait de JOUER cette rencontre,

Considérant que le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes précise :

Que ce sont des équipes de jeunes et que les dirigeants et/ou éducateurs ont pour vocation de faire jouer les jeunes,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel, décide :

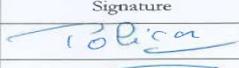
Match à jouer le MERCREDI 28 MAI 2025 à 18H30 au Stade Charentonneau à Charenton

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).


DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL
131, Boulevard des alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

séance du : 21/05/2025
appelant : VITRY CA
rencontre concernées : CAP CHARENTON / VITRY CA 14/02/25 du 17/5/2025

FEUILLE DE PRESENCE DES ASSUJETIS

Nom Prénom	Club	Fonction	Signature
POLICOM GOURDON JP	District CAP	Présidente aga DT	
FERRIERE Baradjir Maham	SCA. VITRY CA Vitry	Fonctionnel coach	

**Le Président de séance,
Régis ETIENNE**

**La secrétaire de séance
Lili FERREIRA**

COMMISSION ANS

Réunion restreinte du 26 mai 2025



Présents : Mmes FERREIRA Lili, POLICON Marie-Thérèse, MM FOLTIER Bruno, MAGGI Jean-Pierre, OUDAYA Hedi

PROJET PROPOSES

Après étude des différents projets de chaque structure et des budgétisations associées ;

Tout en respectant les différents critères de sélection et d'attribution, à savoir :

- *Le projet doit répondre aux objectifs fédéraux*
-

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour 4 actions au maximum.

Si 3 ou 4 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure une action dans l'item « Développement de la pratique féminine »(p.16) **et** une autre dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » (p.26)
- **Exemple**: Un porteur de projet qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

Si 2 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure au moins **une action sur les deux** dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Si 1 action est déposée :

- **Obligation** de déposer **son unique action** dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.



- *La subvention attribuée doit être au minimum de 1500€ par porteur de projets*
- *La subvention attribuée ne peut pas excéder un maximum de 50% du budget de l'action ;*

La répartition de l'enveloppe budgétaire de 32 625€ est proposée sur le tableau en annexe
« COMMISSION ANS - Tableau de répartition - D94 »

L'ensemble des actions des projets soutenus sont indiqués dans le tableau en annexe « COMMISSION ANS -
Tableau de répartition - D94 ».

Les projets qui n'ont pas été soutenus sont détaillés au sein même du PV.

CO VINCENNES

Projet 1 – « Développement De La Pratique Féminine »

Projet 2 – « Le Co Vincennes S'Engage Pour La Planète »

Une subvention de 3 000€ est proposée à la CR.

RED STAR DE CRETEIL

Projet 1 – « Le Football Au Féminin, C'Est Aussi Chez Nous ! »

Projet 2 – « Mon club éco-responsable »

Projet 3 – « Bouge avec ton club »

Projet 4 – « Nos bénévoles, Notre force »

En respectant les différents critères de sélections et d'attribution, à savoir :

Si 4 actions sont déposées – Obligation d'inclure une action dans l'item « développement de la pratique féminine » ET « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Aucune subvention n'est accordée, car la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité.

VITRY ES

Projet 1 – « Développement Et Accès À La Pratique Du Football Féminin »

Une subvention de 4 200€ est proposée à la CR.

AS ORLY

Projet 1 – « Fémi'Foot »

Projet 2 – « Obtention Du Label Jeunes FFF »

Une subvention de 1 550€ est proposée à la CR.

BRY FC

Projet 1 – « Renforcer La Lutte Contre La Violence Et La Discrimination »

Projet 2 – « Donnons Des Elles Au Foot »

Projet 3 – « Les Bénévoles : Votre Temps, Leur Victoire »

Projet 4 – « La Structuration De La Pratique Des Jeunes Au Fcbry »

Une subvention de 2 200€ est proposée à la CR.

HAY LES ROSES CA

Projet 1 – « Le Foot Donne Des Elles »

Une subvention de 2 250€ est proposée à la CR.

JOINVILLE RC

Projet 1 – « Stage Rcj »

Projet 2 – « Section Féminine Rcj »

Une subvention de 3 800€ est proposée à la CR.

VGA ST MAUR US

Projet 1 – « Développement De La Pratique Féminine »

Une subvention de 6 200€ est proposée à la CR.

FONTENAY US

Projet 1 – « Football 2025 - Développement De La Pratique Féminine »

Projet 2 – « Football 2025 - Sport Santé »

Une subvention de 4 025€ est proposée à la CR.

AS VAL DE FONTENAY

Projet 1 – « Bouge pour ta planète ! »

En respectant les différents critères de sélections et d'attribution, à savoir :

Si 1 action est déposée – Obligation de déposer son unique action dans l'item « développement de la pratique féminine » OU « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations ».

Aucune subvention n'est accordée, car la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité.

FC NOGENT

Projet 1 – « Développement Et Structuration De La Pratique Féminine »

Projet 2 – « Accueil D'Enfants Handicapés En Inclusion »

Projet 3 – « Lutte Contre Toutes Les Formes De Violence. »

Projet 4 – « Structuration De La Pratique Des Jeunes »

Une subvention de 5 400€ est proposée à la CR.

US CRETEIL FUTSAL

Projet 1 – « Promouvoir le Futsal comme vecteur d'insertion, de cohésion et de bien-être physique »

En respectant les différents critères de sélections et d'attribution, à savoir :

- **La subvention attribuée ne peut pas excéder un maximum de 50% du budget de l'action**
- **La subvention attribuée doit être au minimum de 1500€ par porteur de projets**

Aucune subvention n'est accordée, car la demande ne répond pas aux conditions d'éligibilité.

TABLEAU RECAPITULATIF

Numéro dossier LCA	Nom association	Montant TOTAL demandé	Montant TOTAL proposé à la CR
25-064389	CLUB OLYMPIQUE DE VINCENNES	5 000,00 €	3 000,00 €
25-094801	RED STAR DE CRÉTEIL	3 150,00 €	
25-095335	ENTENTE SPORTIVE DE VITRY	8 000,00 €	4 200,00 €
25-081642	AVENIR SPORTIF D'ORLY	5 000,00 €	1 550,00 €
25-064472	FOOTBALL CLUB DE BRY	8 250,00 €	2 200,00 €
25-094147	CLUB ATHLETIQUE DE L'HAY-LES-ROSES FOOTBALL	3 500,00 €	2 250,00 €
25-093465	RACING CLUB DE JOINVILLE	10 500,00 €	3 800,00 €
25-065024	LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR	15 250,00 €	6 200,00 €
25-066443	UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE (U.S.F)	10 000,00 €	4 025,00 €
25-089857	ASSOCIATION SPORTIVE VAL DE FONTENAY	1 500,00 €	
25-066574	FOOTBALL CLUB DE NOGENT SUR MARNE	28 500,00 €	5 400,00 €
25-088211	UNION SPORTIVE DE CRETEIL FUTSAL	2 000,00 €	
			32 625,00 €

Procès-verbal N°1
Réunion du Lundi 26 Mai 2025



FUTSAL

Objet : Demande de mise à disposition de vestiaires conformes aux règlements pour les arbitres

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) tient à vous faire part de son exigence concernant la mise à disposition de vestiaires conformes aux règlements en vigueur pour les arbitres officiant dans les installations sportives de la ville de Vitry-sur-Seine.

Actuellement, les vestiaires situés dans les salles DE LA HALLE DES SPORTS rue Pierre et Marie CURIE à Vitry sur Seine ne répondent pas aux attentes réglementaires. Les arbitres sont contraints d'utiliser un local PMR (sanitaire) qui ne leur permet pas d'accéder à des installations sanitaires adaptées, notamment la possibilité de prendre une douche à l'issue des rencontres. Cette situation n'est pas conforme aux exigences minimales requises pour l'accueil des officiels dans le cadre des compétitions officielles.

Ainsi, la CDTIS demande à la ville de Vitry-sur-Seine de prendre les dispositions nécessaires afin que, pour la saison 2025/2026, les arbitres puissent bénéficier d'un espace conforme aux réglementations en vigueur. À défaut, cette installation sportive ne pourra être utilisée pour l'organisation de rencontres officielles dirigées par un arbitre officiel du district du Val-de-Marne.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et restons à votre disposition pour échanger sur les solutions envisageables.

Prochaine réunion de la CDTIS : sur convocation

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 27 mai 2025

Présents : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, CHAMPION, ARNAUD, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- ##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- ##### ➤ Foot à effectif réduit :
- 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 - Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ; **Le retrait de points est effectuée à la fin de la saison.**

D3 A et B ERRATUM : Il n'y a pas de clubs en infraction

FERMETURES

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

INFORMATION IMPORTANTE

Courrier de la LPIFF du 09/05/2025

Clubs débiteurs au titre du relevé du 14/03/2024 au 15/05/2025

Retrait d'1 POINT au classement suite à la non régularisation du relevé pour les clubs concernés :

860294 – VILLENEUVE ACADEMIE FC Catégories Séniors D2.A & D3.A / Séniors Féminines D1 relevé du 14/03 au 15/05

560471 – VITRY 94 ACA FC Catégories CDM D1 / Séniors D4.A / Anciens D4 relevé du 14/03 au 04/05

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

28263203 – NOGENT FC 1 / CHOISY LE ROI AS 2 Séniors D1 du 25/05/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHOISY LE ROI AS 2. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

29578001 – ST MANDE FC 2 / MAROLLES FC 2 Seniors D4.B du 25/05/25

Courriel de St Mandé du 23/05/25.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe ST MANDE FC 2. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

COUPE SENIORS

COUPE SENIORS AMITIE

COUPE ENTREPRISE

COUPE CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

COUPE ANCIENS

CHAMPIONNAT +45 ANS

29595455 – VITRY PORTUGAIS UA 42 / MAISONS ALFORT FC 31 anciens + 45 ans poule B du 25/05/2025

Courriel de Maisons Alfort du 21/05/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de MAISONS ALFORT FC 31.

29595543 – ARRIGHI AS 31 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 36 anciens + 45 ans poule C du 25/05/2025

Courriel de Port. Champigny du 23/05/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de CHAMPIGNY PORTUGAIS 36.

COUPE +45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

29671211 – PARIS FC 41 / VILLENEUVE ABLON US 41 anciens + 55 ans poule B du 25/05/2025

Courriel de Villeneuve du 22/05/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le forfait avisé de VILLENEUVE ABLON US 41.

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

CRITERIUMS U15 F & U 13 F

53150400 – ECOLE PLESSEENNE DE 1 / BONNEUIL CSM 1 U13 F poule C du 25/05/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de BONNEUIL S/MARNE 1.

53156743 – JOINVILLE RC / AC CRETEIL 2 U13 F poule A du 01/06/2025

Courriel de Créteil AC du 27/05/25.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de AC CRETEIL 2.

53156790 – SUCY FC / FC MAISONS ALFORT U15 F du 31/05/2025

Courriel de Maisons Alfort FC du 27/05/25.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de FC Maisons Alfort.

COUPE FEMININES SENIORS

COUPE FEMININES U15 à 8

53355546 – FONTENAY US 1 / VGA ST MAUR 1 coupe U15 féminines ½ finale du 31/05/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 25/05/25, changement de date, d'horaire et de terrain.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 07/06/2025 à 13h15 au stade Georges Le Tiec à FONTENAY SS/BOIS.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CHAMPIONNAT U18

29676705 – VILLENEUVE AFC 22 / AVENIR SPORTIF ORLY 21 U18 D3.A du 01/12/2024

Dossier en retour de la CDPME (match non joué) du 21/05/25

La commission neutralise de la rencontre. Match sans enjeu sportif.

29766669 – ST MANDE FC 21 / AC CRETEIL 21 U18 D3.B du 25/05/2025

Lecture de la feuille de match et des courriers des 2 clubs du 25/05/25.

La commission convoque pour sa réunion du 03 juin 2025 à 18h le dirigeant de chaque équipe.

29594829 – SFCCANAVEROIS 21 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 21 U18 D3.A du 25/05/25

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre 1er forfait de SFCCANAVEROIS 21. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

COUPE U18

CHAMPIONNAT U16

COUPE U16

COUPE U16 AMITIE

CHAMPIONNAT U15

COUPE U15

CHAMPIONNAT U14

53139492 – LIMEIL BREVANNES AJ 22 / CHEVILLY LARUE ELAN 22 U14 D4.F du 24/05/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de CHEVILLY LARUE ELAN 22, entraînant le forfait général (article 23.6 des RSG du District). Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

53139491 – NOGENT FC 23 / CHOISY LE ROI AS 24 U14 D4.F du 24/03/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de CHOISY LE ROI AS 24, entraînant le forfait général (article 23.6 des RSG du District). Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

53138003 – US IVRY FOOTBALL 22 / AVENIR SPORTIF ORLY 22 U14 D3.A du 24/05/2025.

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait d' US IVRY FOOTBALL 22. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

53176815 – THIAIS FC 23 / SUCY FC 21 U14 D3.B du 24/05/2025

Courriel de Sucy FC du 23/05/25.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de SUCY FC 21, entraînant le forfait général (article 23.6 des RSG du District). Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

COUPE U14 & AMITIE U14

53360400 – THIAIS FC 22 / CHARENTON CAP 24 Coupe amitié U14 du 31/05/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 26/05/25, changement de date et d'horaire.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 30/05/2025 à 18h00 au stade Mimoun à THIAIS.

FINALES COUPES DU VAL DE MARNE

auront lieu le 15 juin 2025

au Parc du Tremblay

(Sauf Seniors & Seniors Féminines)



SENIORS VDM

VILLEJUIF US / CHEVILLY LARUE ELAN

Mercredi 04/06/2025 à 20h au stade Léo Lagrange à BONNEUIL S/MARNE

SENIORS AMITIE

🏆 ½ Finale = VILLEJUIF US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 - se joue le 01/06/2025

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :

- ☐ L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- ☐ L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

🏆 FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay =

VILLEJUIF US 2 ou MAISONS ALFORT FC 2 / FR LE PERREUX 2

FOOTBALL ENTREPRISE VDM

APSAP E. ROUX 2 / CA VITRY

CDM VDM

🏆 ½ Finale = CAUDACIENNE ES / MINOTHOS DE BRAGA – se joue le 01/06/2025

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :

- ☐ L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
- ☐ L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

🏆 FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

DESportiva IVRY VIMARANENSES / CAUDACIENNE ES ou MINOTOS DE BRAGA

ANCIENS
DESSPORT. IVRY VIMARANENSES / CSM BONNEUIL

+ 45 ANS
FC BRY / FC CHAMPIGNY

SENIORS FEMININES
VGA ST MAUR FEM / CRETEIL LUSITANOS US
Samedi 14 Juin 2025 à 18h au Stade Chéron à ST MAUR

U15 FEMININES

 **7 Juin 2025 : ½ Finale**
FONTENAY US / VGA ST MAUR FF

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**
FONTENAY US ou VGA ST MAUR FF / THIAIS FFC

U20
IVRY US FOOT / CA VITRY

U18
LUSITANOS US / VILLEJUIF US

U16 VDM
JOINVILLE RC / FONTENAY US

U16 AMITIE
CRETEIL LUSITANOS US 3 / JOINVILLE RC 3

U15

 **31 MAI 2025 : ½ Finales = CRETEIL LUSITANOS US / FONTENAY US**

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay = VILLEJUIF US / CRETEIL LUSITANOS US ou FONTENAY US**

U14 VDM
JOINVILLE RC / CHOISY LE ROI AS

U14 AMITIE

 **31 MAI 2025 : ½ Finales**
THIAIS FC 22 / CHARENTON CAP 24 (30/05/25)
CRETEIL LUSITANOS US 2 / VILLIERS ES 2

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :

-  L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.
-  L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.

 **FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay**

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R).

Réunion du lundi 26 mai 2025



Présents : MM. LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valery, NOYON Joel,
Assistent : M. TAFININE Driss, DARDENNES Patrick,
Absents excusés Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Mariza et
MM. AMSELLEM Emile, DIAZ Frédéric, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard, GOURDOU
Jean-Philippe.

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la Commission, Georges GRESSIEN.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

- **Que la F.M.I doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.
- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.
- **D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**
 - * Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
 - *1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.
- **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**
NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.
- **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**
Les comptes-rendus des Plateau des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : au District du Val-De-Marne De Football - **131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**
- **Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :**
Les comptes rendus de Plateau (*problèmes réseaux*) :
 - Récupérez le fichier Pdf créé sur le téléphone de l'éducateur (Plateau U7.pdf ou (Plateau U9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
 - Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.
 - Technique : **DRISS : 01.55.96.11.43** ou **HEDI : 01.55.96.11.42.**
- **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**
Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.
Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°....
Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

Cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

Courrier de ATHLETIC CLUB CRETEIL du 14/05/2025

Plateau U7 du 24/05/2025 à FRESNES A.A.S. avec ATHLETIC CLUB CRETEIL

Pris note de votre forfait avisé.

Courrier de MAROLLES F.C. du 20/05/2025

Plateau U7 du 24/05/2025 à RUNGIS U.S. avec MAROLLES F.C.

Pris note de votre forfait avisé.

Courrier de ARCUEIL C.O. MUNICIPAL du 20/05/2025

Plateau U7 du 24/05/2025 à ARCUEIL C.O. MUNICIPAL avec KREMLIN BICETRE C.S.A.

Pris note de votre forfait avisé.

Courrier de LUSITANOS ST MAUR U.S. du 26/05/2025

Plateau U9 du 24/05/2025 à FONTENAY SS/BOIS U.S. avec LUSITANOS ST MAUR U.S.

Pris note.

Le plateau est neutralisé.

SAISON : 2024-2025

N°11 - JOURNAL DES AMENDES EN FOOT D'ANIMATION (PV DU 26/05/2025)

<u>N° AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500012	CHARENTON C.A.P.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CHAMPIGNY F.C. 94/CHARENTON C.A.P. Criterium Départemental U11-3 du 17/05/2025	50,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CHOISY LE ROI A.S./ CRETEIL LUSITANOS F. US Criterium Claude LACHICHE du 17/05/2025	50,00 €
500138	VINCENNOIS C.O.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	JOINVILLE R.C./VINCENNOIS C.O. Criterium Départemental U11-1 du 17/05/2025	50,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à BRY F.C. avec FRESNES A.A.S.	20,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à BRY F.C. avec FRESNES A.A.S.	20,00 €
500651	BOISSY F.C.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à VILLENEUVE ABLON U.S. avec BOISSY F.C.	20,00 €
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	F.M.I ou GFER94 absent(e)	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./CRETEIL LUSITANOS F. US Criterium Départemental U13-2 du 17/05/2025	50,00 €
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CRETEIL LUSITANOS F. USORMESSON US Criterium Départemental U13-3 du 17/05/2025	50,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CHEVILLY LA RUE ELAN/ HAY LES ROSES C.A. Criterium Départemental U11-5 du 17/05/2025	200,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	U. S. IVRY FOOTBALL/ HAY LES ROSES C.A. Criterium Départemental U13-4 du 17/05/2025	150,00 €
500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à KREMLIN BICETRE C.S.A. avec CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	20,00 €

<u>N° D'AFFILIATIONS</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500791	BRY F.C.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	FRESNES A.A.S./BRY F.C. Critérium Départemental U11-3 du 17/05/2025	200,00 €
500791	BRY F.C.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S./BRY F.C. Critérium Claude LACHICHE du 17/05/2025	50,00 €
500791	BRY F.C.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à BRY F.C. avec FRESNES A.A.S.	20,00 €
500791	BRY F.C.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à BRY F.C. avec FRESNES A.A.S	20,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CHAMPIGNY F.C. 94/ CHARENTON C.A.P. Critérium Départemental U11-3 du 17/05/2025	100,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à CHARENTON C.A.P. avec CHAMPIGNY F.C. 94	20,00 €
512963	THIAIS F.C.	Document(s) non reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à THIAIS F.C. avec MAISONS ALFORT F.C.	20,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CHEVILLY LA RUE ELAN/ HAY LES ROSES C.A. Critérium Départemental U11-5 du 17/05/2025	200,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	F.M.I ou GFER94 absent(e)	VILLEJUIF U.S./ CHEVILLY LA RUE ELAN Critérium Départemental U13-2 du 17/05/2025	200,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à VILLECRESNES U. S. avec CHEVILLY LA RUE ELAN	20,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à VILLECRESNES U. S. avec CHEVILLY LA RUE ELAN	20,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	VILLEJUIF U.S./CHEVILLY LA RUE ELAN Critérium Départemental U13-2 du 17/05/2025	200,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à VINCENNOIS C.O. avec VILLEJUIF U.S.	20,00 €
521870	SUCY F.C.	Forfait critérium ou Plateau	NOGENT S/MARNE F.C./SUCY F.C. Critérium Départemental U11-6 du 17/05/2025	20,00 €
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	F.M.I ou GFER94 absent(e)	U. S. IVRY FOOTBALL/ HAY LES ROSES C.A. Critérium Départemental U13-4 du 17/05/2025	150,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	FONTENAY SS/BOIS U.S./ CHOISY LE ROI A.S. Critérium Avenir 1 du 17/05/2025	50,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à BOIS L'ABBE AS OUTRE MER avec FONTENAY SS/BOIS U.S.	20,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à BOIS L'ABBE AS OUTRE MER avec FONTENAY SS/BOIS U.S.	20,00 €
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	F F.M.I ou GFER94 absent(e)	CRETEIL LUSITANOS F. US/ BONNEUIL S/MARNE C.S. Critérium Avenir 2 du 17/05/2025	50,00 €
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	VILLIERS S/MARNE ENT.S./ BONNEUIL S/MARNE C.S. Critérium Départemental U13-7 du 17/05/2025	50,00 €
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à BONNEUIL S/MARNE C.S. avec CHOISY LE ROI A.S.	20,00 €
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./ CRETEIL LUSITANOS F. US Critérium Départemental U11-1 du 17/05/2025	50,00 €

N° D'AFFILIATIONS	NOMS DES CLUBS	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A./ CRETEIL LUSITANOS F. US Critérium Départemental U13-2 du 17/05/2025	200,00 €
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à ST MANDE F.C. avec AVENIR SPORTIF D'ORLY	20,00 €
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	LIMEIL BREVANNES A.J./ VAL DE FONTENAY AS Critérium Départemental U11-4 du 17/05/2025	200,00 €
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. avec F. C. MANDRES PERIGNY	20,00 €
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. avec F. C. MANDRES PERIGNY	20,00 €
554257	VILLECRESNES U. S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	SUCY F.C./VILLECRESNES U. S. Critérium Départemental U11-8 du 17/05/2025	50,00 €
560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	Forfait critérium ou Plateau	FONTENAY SS/BOIS U.S./ UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES Critérium Départemental U11-8 du 17/05/2025	20,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	F.M.I ou GFER94 absent(e)	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL/ FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE Critérium Départemental U11-5 du 17/05/2025	200,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à VILLIERS S/MARNE ENT.S. avec FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	20,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à VILLIERS S/MARNE ENT.S. avec FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	20,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CAUDACIENNE ENT.S./ VILLENEUVE ABLON U.S. Critérium Départemental U11-7 du 17/05/2025	50,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U7 du 17/05/2025 à VILLENEUVE ABLON U.S. avec BOISSY F.C.	20,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à VILLENEUVE ABLON U.S. avec BOISSY F.C.	20,00 €
580748	ATHLETIC CLUB CRETEIL	Forfait Critérium ou Plateau	ATHLETIC CLUB CRETEIL/ CHAMPIGNY F.C. 94 Critérium Louis LEFEUVRE du 10/05/2025	20,00 €
860294	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	Forfait Critérium ou Plateau	MAISONS ALFORT F.C./ VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB Critérium Avenir 1 du 17/05/2025	20,00 €
860294	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	F.M.I ou GFER94 absent(e)	CHOISY LE ROI A.S./VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB Critérium Départemental U13-2 du 17/05/2025	100,00 €
860294	VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	Document(s) non-reçu(s)	Plateau U9 du 17/05/2025 à ATHLETIC CLUB CRETEIL avec VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	20,00 €
Journal des amendes JA n°11 (PV Foot Animation du 26/05/25)				3 220,00 €

SAISON 2024 /2025 : "ANNEXE FINANCIERE"

U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7 -U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	20,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY José) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	20,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait - U11 /U13 (par équipe),	20,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

ANNEXES

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme



Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours			4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +		KM supp
		Prix par jour HT		100 km/jour		100 km/jour		100 km/jour		Forfait Mensuel		Prix total mensuel 3000 km	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour				
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23					
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24					
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24					
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25					
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	984,50	0,25					
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28					
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28					
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29					
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00					
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31					
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34					
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34					

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) :

Garantie vol (TP)

Assistance 24H/24

Inclus

Inclus

Inclus

Tampon et signature